

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/153

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 15 : VENTE DE L'ANCIENNE ÉCOLE MATERNELLE DE RECH ET DE 2 LOGEMENTS SIS 60, GRAND' RUE A RECH

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Michèle MULLER, adjointe au maire, qui rappelle :

- que par délibération en date du 28 février 2021, le conseil municipal a décidé la mise en vente du bâtiment constitué de l'ancienne école maternelle de RECH ainsi que des 2 logements sociaux à l'étage sis 60 Grand' Rue à RECH,
- que le prix plancher de cession a été fixé à hauteur de l'estimation de la valeur vénale de l'immeuble par le service des domaines, soit 120 000 €,
- que le terrain d'assiette porte la désignation cadastrale suivante : section 45 parcelle n°10 et 126 d'une contenance de 7,96 ares et 2,23 ares soit un total de 10,19 ares.

Suite à la mise en œuvre d'une publicité avec appel à projet,

Après qu'il a été précisé que deux offres ont été déposées :

- celle de M. NULAC François pour un montant de 120 000 €,
- et celle de M. SIBILLE Denis (SCI « de la Grand'rue ») pour un montant de 140 000 €,

Sur avis de la commission d'appel d'offres du 29 novembre 2021,

Sur avis de la valeur vénale établie par France Domaine,

Sur avis de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- de vendre l'immeuble comprenant l'ancienne école maternelle ainsi que les 2 logements sociaux à l'étage situé sur le terrain cadastré section 45 parcelles n°10 et 126 d'une contenance de 7a96 et 2a23 soit un total de 10,19 ares pour un montant de 140 000 € à la SCI « de la Grand' Rue »,
- d'autoriser M. le maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire,
- de prendre acte que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 20 décembre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 20 décembre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT